

qu'elle admet dans son sein. Par leur consécration à la Vierge Immaculée les jeunes personnes, devenues enfants de Marie, sont tenues à tout ce que commande la dévotion envers cette divine Mère, à lui plaire par l'imitation de ses vertus ; et, en qualité de Congréganistes, elles sont obligées de se conformer à tout ce qu'un titre si honorable impose à celles qui ont l'avantage de le porter ; elles doivent faire dans le monde un corps à part, comme un peuple choisi dont tous les membres se distinguent des simples fidèles par une dévotion plus qu'ordinaire, et par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il faut qu'elles répandent partout et toujours la bonne odeur de Jésus-Christ, qu'elles entretiennent la piété dans la paroisse comme dans leurs maisons, et qu'elles fassent estimer par leur conduite l'association honorable à laquelle elles ont le bonheur d'appartenir.